

## **Appel à projets animations pluridisciplinaires SITE DES BERGES DU GAVE DE PAU - Année 2012**

### Objectifs

Depuis plusieurs années le site des berges du Gave de Pau est le lieu d'animations diverses à l'intention du grand public : visites naturalistes, promenades et randonnées plus sportives, événements festifs, balades sonores....

L'an dernier, un premier appel à projet a permis d'enrichir ces activités de propositions d'interventions à valeur éducatives, de sensibilisation scientifique, de disciplines à la croisée des préoccupations environnementales, artistiques, paysagères et ludiques mises à la portée de tous.

L'objectif cette année reste le même, à savoir, favoriser l'accès du plus grand nombre aux espaces naturels du Gave en décloisonnant les disciplines, notamment artistiques, culturelles, scientifiques et techniques et naturalistes.

L'ensemble des domaines sportifs, environnementaux, touristiques, paysagers, artistiques, peut être investi : littérature, arts plastiques, musique, spectacle vivant (théâtre, danse, conte, cirque...), propositions pluridisciplinaires.

Les propositions devront apporter un regard et une lecture sensible sur la vie, l'histoire, le patrimoine humain et naturel, la biodiversité et l'usage actuel des berges du Gave, et également sur l'imaginaire que peuvent susciter ces espaces ; la notion de patrimoine étant entendue au sens large (biodiversité, patrimoine bâti, culturel, mémoire orale, patrimoine naturel, paysages...).

La proposition doit être portée par une association loi 1901 et correspondre soit à une animation de 1 à 3h, soit à une ou plusieurs journées festives. Elle devra être localisée sur une ou plusieurs communes de la CDA (Mazères-Lezons, Bizanos, Gelos, Pau, Billère, Jurançon, Lons, Lescar).

La CDA privilégie les animations le dimanche, le samedi ou le mercredi après-midi. L'association peut également faire des propositions en soirée.

Les dates de réalisation des animations retenues seront négociées avec la CDA en fonction du calendrier général qui sera publié courant avril 2012.

Si le format de la proposition le permet, l'association devra y intégrer la présentation d'un support sur le Gave de Pau mise à disposition par la CDA .

### Budget

La CDA propose de consacrer une enveloppe totale de 40 000€. Il peut s'agir de financement total ou de cofinancement.

La prise en charge financière de la communication sur l'événement sera assurée par l'association et relayée par la CDA.

### Éléments du dossier à remettre :

Pour l'association :

le dossier de demande de subvention appel à projets « berges du Gave » 2012 complété et accompagné:

- des statuts de l'association
- du récépissé de déclaration en préfecture
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal
- de la liste du Conseil d'Administration et du bureau
- du rapport d'activité, rapport moral et compte de résultat de l'exercice précédent et lorsqu'il est obligatoire le bilan certifié soit par le comptable soit par le trésorier
- de tout document promotionnel ou programme présentant les activités de votre association

Pour chaque animation proposée, une fiche de présentation de l'animation complétée.

Attention : il est demandé une fiche par animation proposée

L'appel à projet comporte 4 étapes :

1. Le demandeur envoie un dossier complet par courrier à:  
Mme la Présidente  
Communauté Agglomération Pau-Pyrénées  
Mission Développement Durable  
Hotel de France  
2 bis place Royale – BP 547 – 64010 Pau cedex  
et une version électronique du dossier par mail à: p.brenet@agglo-pau.fr  
avant le **15 février 2012 à 17h00**.
2. La sélection des animations et l'octroi du financement seront réalisés par un jury, composée d'élus et d'agents de la CDA, sur la base de l'ensemble des critères définis ci-dessous;
3. Une convention de partenariat sera signée entre l'association porteuse de la ou des animation(s) sélectionnée(s) et la CDA. La convention déterminera les termes et les modalités de l'accompagnement;
4. Le projet retenu, l'association recevra immédiatement 70 % de la subvention demandée (après retour des conventions signées). Le solde sera attribué une fois les animations effectuées, sur présentation d'un bilan détaillé et au prorata du budget réellement réalisé par rapport au projet initial. Si l'opération n'est pas menée à son terme ou non initiée, l'association devra restituer tout ou partie de la subvention déjà perçue.

Les critères d'appréciation des demandes et de sélection des animations :

1. la conformité du dossier de demande,
2. la légalité administrative de l'association,
3. l'adéquation de l'animation avec les objectifs de l'appel à projets (valeur éducative, qualité du regard sur le lieu),
4. l'originalité du projet,
5. le montage budgétaire du projet, le coût de l'animation,
6. les références sur des événements similaires,
7. la qualité de la prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans la conception de l'animation. La mise en place d'animations spécifiques visant la mixité et l'inclusion sociale (intergénérationnel, promotion des personnes en difficultés) serait un plus apprécié.
8. le caractère intraassociatif et pluridisciplinaire de l'animation,

L'association retenue s'engage à fournir un bilan complet à l'issue de l'opération (impact de fréquentation, bilan financier, fiches remplies de satisfaction du public fournies par la CDA, revue de presse...).

Echéancier

Dossier à adresser à :

Mme la Présidente

Communauté Agglomération Pau-Pyrénées

Mission Développement Durable

Hotel de France

2 bis place Royale – BP 547 – 64010 Pau cedex

et une version électronique du dossier par mail à: p.brenet@agglo-pau.fr

Date limite de dépôt des propositions (par courrier et par mail) : pour le **15 février 2012 à 17 h**.

Sélection finale des projets par jury : **1<sup>er</sup> mars 2012**